

Présentation du Compte Administratif 2019

Conformément à l'art. L 3313-1 du CGCT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif du Département pour l'année 2019.

Ce compte retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2019. Il est strictement conforme au compte de gestion de Mme le Payeur départemental de Vaucluse.

Le montant total des dépenses réelles du budget principal s'élève à 675,2 millions d'€ et à 730,6 millions d'€ en incluant les opérations d'ordre alors que les recettes réelles totales de l'exercice (hors c/1068) s'élèvent à 672,9 millions d'€ et à 728,3 millions d'€ en incluant les opérations d'ordre, soit un déficit de 2,3 millions d'€ au titre de l'exercice 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 622,0 millions d'€ (hors produit des cessions) progressent de 1,7 % par rapport à l'exercice 2018, du fait notamment de :

- l'évolution des recettes liées à la fiscalité indirecte dont le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.) qui confirme son dynamisme en 2019 en atteignant un niveau record de 111,2 millions d'€ contre 103,2 millions d'€ en 2018, soit + 7,8 %,
- le produit de la fiscalité directe, et plus particulièrement le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, enregistrant une augmentation de 3,9 millions d'€ passant de 113,8 millions d'€ en 2018 à 117,7 millions d'€ en 2019, soit + 3,4 %.

A contrario, les recettes enregistrées sur le chapitre des remboursements et récupérations sont en diminution (- 12,0 %), consécutivement à la mise en place en cours d'année, du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement explicité plus avant.

Il convient enfin de souligner, au titre des recettes diverses, le remboursement par l'Etat d'un crédit de TVA de 0,5 million d'€ attaché aux dépenses liées aux marchés de transport scolaires entre 2013 et 2015.

Après avoir déjà constaté, sur l'exercice 2018, le respect des dispositions du contrat financier signé avec l'Etat, contrat prévu par la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 portant Loi de

Programmation des Finances Publiques 2018-2020 (L.P.F.P.), l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 permet d'affirmer que cet engagement contractuel a aussi été respecté pour 2019.

Le Département de Vaucluse a continué de s'inscrire dans une démarche de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement et de maîtrise de son niveau d'endettement.

Ainsi, les dépenses de gestion, d'un montant de 532,0 millions d'€ n'augmentent que de 0,5 %, essentiellement sous l'effet de l'évolution des dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (R.S.A., A.P.A. et P.C.H.). La maîtrise notamment des dépenses de personnel (- 0,1 %) et des frais de fonctionnement des services constatés au chapitre 011 du budget (- 8,5 %) permettent de contenir cette évolution. Les dépenses d'aide sociale enregistrent globalement une hausse de 0,6 %, hausse atténuée (à l'identique des recettes de remboursements et récupérations) par la mise en place en cours d'année, du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement. Les dépenses d'insertion augmentent plus fortement (+ 3,1 %).

L'évolution des recettes de fonctionnement associée à une maîtrise des dépenses de gestion expliquent la poursuite de l'évolution positive de l'ensemble des niveaux d'épargne : l'épargne brute (autofinancement) progresse ainsi de 78,5 millions d'€ en 2018 à 86,4 millions d'€ en 2019 et l'épargne nette de 55,2 millions d'€ à 60,8 millions d'€

En outre, un recours à l'emprunt limité de 10,0 millions d'€ (comme en 2018) s'avère suffisant pour permettre de couvrir les dépenses d'équipement de notre Département qui atteignent 109,2 millions d'€ (+ 27,0 %) représentant plus de 188 €/habitant (dernière moyenne connue des départements de même strate 2018 : 148 €/habitant).

Enfin, l'encours de dette du Département s'établit à 183,2 millions d'€ au 31 décembre 2019 contre 197,8 millions d'€ au 31 décembre 2018, en diminution de 14,6 millions d'€

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Tableau de synthèse

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES (M€)

MOUVEMENTS REELS	2018	2019	VARIATION 2019/2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	611,7	622,0	1,7%
Fiscalité directe	167,1	172,1	3,0%
Fiscalité indirecte	262,9	273,4	4,0%
Dotations / Participations	152,9	152,8	- 0,1%
Remboursements / Récupérations	22,5	19,8	- 12,0%
Autres	6,3	3,9	- 38,1%
DEPENSES DE GESTION	529,1	532,0	0,5%
Personnel (Chapitre 012+6586)	125,5	125,4	- 0,1%
Aide Sociale	188,0	189,2	0,6%
- dont subventions politique aide sociale	2,8	2,9	3,6%
Insertion	105,4	108,7	3,1%
- dont subventions politique insertion	2,6	2,3	- 11,5%
Transports	4,5	1,8	- 60,0%
Autres subventions	13,8	13,3	- 3,6%
Péréquation DMTO	12,3	14,5	17,9%
Voirie	8,1	6,8	- 16,0%
Contribution SDIS (1)	33,6	33,2	- 1,2%
Dotations fonct. collèges publics et privés	9,6	9,4	- 2,1%
Travaux entretien bâtiments	1,9	1,7	- 10,5%
Autres (2)	26,4	28,0	6,1%
EPARGNE DE GESTION	82,6	90,0	9,0%
Intérêts	4,1	3,6	- 12,2%
EPARGNE BRUTE	78,5	86,4	10,1%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	23,3	25,6	9,9%
Amortissement capital	21,0	22,6	7,6%
Remboursement crédits revolving/lignes trésorerie (3)	1,3	2,0	53,8%
Mise en réserve budgétaire - Emprunt obligataire	1,0	1,0	0,0%
EPARGNE NETTE	55,2	60,8	10,1%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	86,0	109,2	27,0%
Investissements directs	63,6	70,2	10,4%
Subventions d'équipement	22,4	38,9	73,7%
Autres	0,0	0,1	NS
RECETTES D'EQUIPEMENT	26,7	36,1	35,2%
Subventions participations	24,5	32,5	32,7%
Avances, créances	1,1	1,0	- 9,1%
Produits de cession d'immobilisation (4)	1,1	2,6	136,4%
PRODUITS DES EMPRUNTS (3)	10,0	10,0	0,0%

1) Dont participation exceptionnelle de 0,8 M€ en 2018

2) Dont provisions : 0,5 M€ en 2018 et 2,0 M€ en 2019

3) + 4,8 M€ en dépenses et recettes pour 2019 (écritures ne figurant pas car neutralisées)

4) Produit du compte 775 transporté en section d'investissement

MONTANTS CUMULES PAR SECTION AVEC MOUVEMENTS D'ORDRE (M€)

	DEPENSES		RECETTES	
	2018	2019	2018	2019
INVESTISSEMENT (1)	126,0	151,8	83,1	94,3
FONCTIONNEMENT (2)	572,1	578,8	620,9	634,0
TOTAL (1 + 2)	698,1	730,6	704,0	728,3
Solde d'exécution reporté (3)			29,6	42,3
	17,3	30,6	33,1	39,6
Total Général (1 + 2 + 3)	715,4	761,2	766,7	810,2
Excédent cumulé 2019 :				49,0

L'excédent de clôture en intégrant les Restes à Réaliser (R.A.R.) en dépenses et recettes se présente comme suit :

Excédent cumulé (1)	49,0 M€
R.A.R en dépenses (2)	19,7 M€
R.A.R en recettes (3)	1,6 M€
Excédent cumulé final avec R.A.R (1-2+3)	30,9 M€

I/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	622,0 M€
--	-----------------

Le niveau des recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 est en progression de 1,7 % par rapport à 2018 (622,0 millions d'€ contre 611,7 millions d'€).

Cette évolution des recettes de fonctionnement 2019 s'explique principalement grâce à la hausse du produit de la fiscalité indirecte et plus précisément des D.M.T.O toujours plus dynamiques (+ 8,0 millions d'€) et de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (T.S.C.A.) (+ 2,1 millions d'€), ainsi que de la fiscalité directe au sein de laquelle la progression du produit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à + 3,4 % (+ 3,9 millions d'€).

Alors que le chapitre regardant notamment les dotations de l'Etat demeure stable, les recettes de fonctionnement subissant une baisse significative concernent essentiellement les remboursements et récupérations suite à la mise en œuvre du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement dans le courant de l'exercice 2019.

I.1. LA FISCALITE DIRECTE	172,1 M€
----------------------------------	-----------------

Ce poste s'établit à 172,1 millions d'€ contre 167,1 millions d'€ en 2018.

	2018	2019
Part dép. Foncier Bâti	113,8 M€	117,7 M€
C.V.A.E	29,5 M€	30,5 M€
Compensation CVAE	6,5 M€	6,5 M€

F.N.G.I.R	15,2 M€	15,2 M€
I.F.E.R	2,1 M€	2,2 M€

Le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties enregistre une progression de 3,4 % sous l'effet de l'évolution des bases physiques (+ 2,2 %) et de la revalorisation forfaitaire 2019 (+ 1,2 %). Le produit de la C.V.A.E revenant au Département (23,5 %) après transfert de la compétence Transports, augmente aussi de 3,4 % (30,5 millions d'€ contre 29,5 millions d'€ en 2018). Le produit de C.V.A.E transféré (25 %) étant supérieur au volume de dépenses transférées, une attribution de compensation de C.V.A.E est versée au Département par la Région. Elle s'établit, depuis 2018, à 6,5 millions d'€ par an.

<i>I.2. LA FISCALITE INDIRECTE</i>	273,4 M€
---	-----------------

Les principales taxes indirectes perçues par le Département, représentant 273,4 millions d'€ contre 262,9 millions d'€ en 2018, sont les suivantes :

	2018	2019
- Droits de mutation (DMTO)	103,2 M€	111,2 M€
- T.S.C.A	78,8 M€	80,9 M€
- T.I.C.P.E	63,2 M€	63,1 M€
- Taxe sur l'électricité	7,2 M€	7,5 M€
- Taxe d'aménagement	3,5 M€	2,9 M€
- Fonds péréquation D.M.T.O.	6,5 M€	7,3 M€
- Taxe additionnelle à la Taxe de séjour	0,4 M€	0,4 M€
- Autres	/	0,1 M€

La fiscalité indirecte constitue le poste de recettes le plus important.

Le produit des D.M.T.O. confirme cette année encore, le dynamisme du marché immobilier en progressant de 7,8 % pour s'établir à un niveau record de 113,2 millions d'€ (+ 8,0 millions par rapport à 2018).

La T.S.C.A. progresse à nouveau en 2019 pour atteindre 80,9 millions d'€ contre 78,8 millions d'€ en 2018, soit + 2,7 %.

Le fonds de péréquation des D.M.T.O. au profit du Département institué par l'article 123 de la loi de finances pour 2011 s'établit à 6,0 millions d'€ en 2019 (5,5 millions d'€ en 2018). S'y ajoute le fonds de solidarité en faveur des départements, instauré par l'article 78 de la loi de finances pour 2014, à hauteur de 1,3 million d'€ contre 1,0 million en 2018. De plus, l'article 261 de la Loi de finances pour 2019 a prévu la mise en place d'un nouveau fonds, aux fins de renforcer la péréquation horizontale et la solidarité entre les départements, appelé Fonds de Soutien Interdépartemental (F.S.I.D).

Cependant, le Département, au titre de ce fonds, n'est pas attributaire en 2019, bien que ces trois mécanismes de péréquation peuvent voir le Département attributaire mais aussi contributeur (cf. § II.11).

Le produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits énergétiques (T.I.C.P.E.) demeure quasiment stable, alors que le produit de la taxe sur l'électricité progresse de 4,2 %, passant de 7,2 millions d'€ en 2018 à 7,5 millions d'€ en 2019 et que celui de la taxe d'aménagement diminue de 17,1 %, de 3,5 millions d'€ en 2018 à 2,9 millions d'€ en 2019 du fait de la retenue par l'Etat d'un trop versé au titre des années antérieures.

I.3. LES DOTATIONS / PARTICIPATIONS

152,8 M€

Les principales dotations perçues au titre de l'exercice 2019 s'établissent à 152,8 millions d'€ contre 152,9 millions d'€ en 2018 et se décomposent comme suit :

	2018	2019	évolution
Dotations générales			
- D.G.F	81,4 M€	81,1 M€	- 0,3 M€
- D.G.D	3,4 M€	3,4 M€	0,0 M€
- Dotations de compensation des exonérations fiscales	6,5 M€	6,4 M€	- 0,1 M€
Dotations spécifiques			
- Dotation versée au titre de l'A.P.A (C.N.S.A) (+ loi ASV)	20,8 M€	20,8 M€	0,0 M€
- Dotation versée au titre de la PCH (C.N.S.A)	4,8 M€	4,9 M€	+ 0,1 M€
- Dotation versée au titre de la MDPH (C.N.S.A)	0,6 M€	0,7 M€	+ 0,1 M€
Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.)	3,8 M€	4,1 M€	+ 0,3 M€
- Fonds de compensation A.I.S	7,3 M€	7,6 M€	+ 0,3 M€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1,3 M€	1,1 M€	- 0,2 M€
- Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P)	17,9 M€	17,6 M€	- 0,3 M€
- Autres	5,1 M€	5,1 M€	0,0 M€
Total	152,9 M€	152,8 M€	- 0,1 M€

Les ressources provenant des dotations versées par l'Etat demeurent stables dans leur ensemble.

Le produit de la DGF au bénéfice du Département, qui, pour mémoire, était de 114,3 millions d'€ en 2013 s'établit à 81,1 millions d'€ en 2019 contre 81,4 millions d'€ en 2018, se contractant de 0,4 % sans rapport avec le respect du contrat financier.

Le produit de la D.C.R.T.P (17,6 millions d'€) diminue de 1,7 % à l'instar des dotations de compensation des exonérations fiscales (6,4 millions d'€ soit -1,5 %), intégrées dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Depuis l'exercice 2017 et en application des dispositions de la loi de Finances pour 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2015, le Département perçoit le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) en section de fonctionnement, pour les dépenses

supportées au titre des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics. En 2019, il représente 1,1 million d'€ contre 1,3 million d'€ en 2018.

La dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) au titre de l'A.P.A. comprend, depuis la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (A.S.V.) du 28 décembre 2015, une deuxième part liée au financement des dépenses relevant de la mise en place du dispositif A.S.V., complémentaire aux prestations A.P.A., intégrant la coordination par la conférence des financeurs, de la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que les aides pour le répit des aidants. Ce versement en 2019 est lié à la réalisation effective des dépenses correspondantes en 2018.

La totalité de cette dotation représente en 2019, 20,8 millions d'€ comme en 2018, dont 19,7 millions d'€ au titre de l'A.P.A. et 1,1 million d'€ au titre de la deuxième part précitée.

La dotation versée par la C.N.S.A. au titre de la P.C.H. progresse de 2,1 % (4,9 millions d'€ contre 4,8 millions d'€ en 2018). Le produit de cette dotation augmente de 0,1 million d'€ alors que la dépense afférente croît de 1,2 million d'€

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.) alloué par l'Etat et destiné à atténuer la charge liée au R.S.A., augmente de 7,9 % (4,1 millions d'€ contre 3,8 millions d'€ en 2018).

Enfin, le reversement par l'Etat aux départements du produit des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti prévu dans la loi de finances 2014, sous la forme d'une dotation de compensation des charges relatives aux allocations individuelles de solidarité (R.S.A, A.P.A, P.C.H), se traduit pour le Vaucluse par une recette de 7,6 millions d'€ contre 7,3 millions d'€ en 2018, soit + 4,1 %.

<u>I.4. LES REMBOURSEMENTS / RECUPERATIONS</u>	<i>19,8 M€</i>
---	-----------------------

Le poste des remboursements et récupérations, notamment sur les ressources des bénéficiaires de l'aide sociale, est en diminution de 12,0% par rapport à l'exercice 2018 (19,8 millions d'€ contre 22,5 millions d'€). Ainsi, le produit des recouvrements sur ressources et participations des obligés alimentaires s'établit à 15,2 millions d'€ contre 18,6 millions d'€ en 2018, en raison, comme évoqué précédemment, à la mise en place progressive depuis juillet 2019, du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement. Ce dispositif permet au Département de ne payer, en matière de dépenses d'hébergement, que la différence entre le coût d'hébergement et la participation des bénéficiaires.

En conséquence, le dispositif impacte à la baisse tant le niveau des recettes liées à la récupération a posteriori des dépenses d'hébergement sur les bénéficiaires, que le niveau de ces dépenses d'hébergement.

Quant à la récupération des indus de R.S.A, elle passe de 0,4 million d'€ en 2018 à 0,3 million d'€ en 2019, cette baisse s'expliquant notamment par la qualité accrue du contrôle effectué par la Collectivité.

<u>II/ LES DEPENSES DE GESTION</u>	<i>532,0 M€</i>
---	------------------------

Les dépenses de gestion augmentent de 2,9 millions d'€ soit + 0,5 % eu égard principalement – comme déjà explicité en préambule – à l'évolution des dépenses d'aide sociale et d'insertion et plus particulièrement celles relatives aux A.I.S. qui progressent de 4,4 millions d'€ (soit + 2,8 %) par rapport à l'exercice 2018. L'impact de cette augmentation est atténué par une évolution

toujours mieux maîtrisée des dépenses, notamment de personnel (- 0,1 %) et de fonctionnement des services (- 8,5 %).

II.1. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE (hors subventions 2,9 M€)	186,3 M€
--	-----------------

L'évolution des dépenses d'aide sociale hors subventions, s'établit à + 0,6 % (186,3 millions d'€ contre 185,2 millions d'€ en 2018) du fait d'une part, de la progression des dépenses liées à l'A.P.A., à l'aide sociale aux personnes en situation de handicap (y compris P.C.H.) et à l'aide sociale à l'enfance et d'autre part, de la contraction des dépenses d'hébergement des personnes âgées (hors A.P.A.) consécutivement à la mise en place progressive du dispositif d'aide sociale nette à l'hébergement.

- L'aide sociale aux personnes âgées

64,3 M€

Les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées enregistrent globalement une baisse de 3,7 % (66,8 millions d'€ en 2018) en raison essentiellement de l'impact du dispositif d'aide sociale nette déjà abordé.

Les crédits consacrés aux allocations A.P.A augmentent notablement (+ 3,4 %) pour atteindre 45,4 millions d'€ (43,9 millions d'€ en 2018). Cette hausse impacte tant les dépenses liées à l'A.P.A. à domicile (versée aux services d'aide à domicile ou aux bénéficiaires) que l'A.P.A. versée aux établissements.

A l'inverse, les dépenses d'hébergement (hors APA), à savoir celles concernées par le dispositif d'aide sociale nette, diminuent fortement (- 22,3 %) passant de 21,9 millions d'€ en 2018 contre 17,9 millions d'€ en 2019.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations A.P.A.	45,4 M€
<u>Recettes :</u>	
Dotation C.N.S.A. au titre de l'A.P.A. (hors loi A.S.V.)	19,7 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	25,7 M€

- L'aide sociale aux personnes en situation de handicap

64,9 M€

Les dépenses d'aide sociale aux personnes en situation de handicap augmentent sensiblement (+ 1,7 %) pour s'établir à 64,9 millions d'€ contre 63,8 millions d'€ en 2018.

Alors que les dépenses relatives aux frais d'hébergement au bénéfice des personnes en situation de handicap, demeurent quasiment stables à 47,3 millions d'€, les dépenses liées à la P.C.H génèrent l'intégralité de la hausse.

Les dépenses en matière de P.C.H, prestation instaurée par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits des personnes handicapées, continuent, cette année encore, leur progression, pour atteindre 14,5 millions d'€ contre 13,3 millions d'€ en 2018 (soit + 9,0 %). L'évolution de ces dépenses s'explique par le nombre toujours plus important de bénéficiaires en paiement direct (1 543 bénéficiaires au 31/12/2019 contre 1 470 bénéficiaires au 31/12/2018 et 1 396 au 31/12/2017).

En contrepartie, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) diminue, en terme de volume, beaucoup plus lentement, à 2,3 millions d'€ contre 2,4 millions d'€ en 2018 (soit - 4,2 %).

Le taux de couverture des dépenses de PCH par la dotation spécifique allouée par la C.N.S.A s'établit à 33,8 % contre 36,1 % en 2018 et 36,4 % en 2017.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations P.C.H.	14,5 M€
<u>Recettes :</u>	
- Dotation C.N.S.A. au titre de la P.C.H.	4,9 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	9,6 M€

- L'aide sociale à l'enfance

52,2 M€

Les dépenses consacrées à l'aide sociale à l'enfance (hors rémunérations des assistantes familiales) enregistrent une progression de 6,7 % (48,9 M€ en 2018). La raison essentielle de cette évolution réside dans l'augmentation des dépenses relatives aux frais d'hébergement en établissements (38,6 millions d'€ en 2019 contre 35,1 millions d'€ en 2018 soit + 10,0 %), conséquence du nombre croissant d'enfants confiés à l'ASE.

Les placements familiaux directs, sur décisions de justice, mobilisent 3,4 millions d'€ contre 3,3 millions d'€ en 2018.

Les crédits dédiés aux A.E.M.O (Actions Educatives en Milieu Ouvert) et à la prévention spécialisée représentent respectivement 3,1 millions d'€ et 2,2 millions d'€ comme en 2018.

II.2. <u>LES DEPENSES D'INSERTION (dont subventions : 2,3 M€)</u>	108,7 M€
--	-----------------

L'intégralité des dépenses d'insertion, augmente de 3,1 % représentant 3,3 millions d'€ supplémentaires (108,7 millions d'€ contre 105,4 millions d'€ en 2018) et pour la première fois, le montant des allocations versées au titre du R.S.A franchit le seuil des 100 millions d'€ pour s'élever à 101,5 millions d'€ en 2019 contre 99,8 millions d'€ l'année précédente, soit une hausse de + 1,7 %. Cette augmentation aurait pu être encore plus importante si le rythme mensuel de la dépense liée aux allocations n'avait pas diminué lors du second semestre 2019.

Le produit de la T.I.C.P.E versé en compensation de la prise en charge des allocations R.S.A s'élève à 58,3 millions d'€ comme en 2018.

Ainsi, la charge nette du Département sur l'exercice 2019, en incluant le produit perçu au titre du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (4,1 M€) s'établit à 39,1 M€ contre 37,7 M€ en 2018.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations RSA socle	87,5 M€
- Allocations RSA majoré	14,0 M€
Total	101,5 M€
<u>Recettes :</u>	
- T.I.C.P.E.	58,3 M€
- F.M.D.I.	4,1 M€
Total :	62,4 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	39,1 M€

L'ensemble des autres dépenses liées à l'insertion s'élève à 7,2 millions d'€ en 2019. Pour mémoire, 2,3 millions d'€ de dépenses d'action d'insertion ont fait l'objet d'une comptabilisation réglementaire en subventions.

En conséquence, les principaux postes sont les suivants :

- Prestations d'insertion externalisées et contrats d'accompagnement à l'emploi (hors subventions) :	4,0 M€
- Actions comptabilisées en subventions	2,3 M€
- Aides diverses à la personne :	0,9 M€

<i>II.3. LE SDIS</i>	<i>33,2 M€</i>
-----------------------------	-----------------------

La contribution versée au SDIS s'établit à 33,2 millions d'€ contre 32,8 millions d'€ en 2019. Cette évolution est en conformité avec la délibération du Conseil Départemental du 22 juin 2018 approuvant les termes de la convention 2018-2021 qui fixe les montants de la contribution ainsi que son taux maximal d'évolution, à savoir 1,2 %.

Pour mémoire, en 2018, s'étaient ajoutés à la contribution, 0,2 million d'€ de financement exceptionnel, conformément à la convention partenariale pluriannuelle conclue pour les années 2017 et 2018 ainsi que 0,6 million d'€ de financement complémentaire au regard des dépenses exceptionnelles liées aux nombreux incendies de 2017 qui avaient concouru à la constatation, dans les comptes du SDIS, d'un résultat de clôture 2017 négatif.

II.4. LES TRANSPORTS**1,8 M€**

L'année 2019 représente le premier exercice supportant les seules dépenses de transports incombant au Département après le transfert de cette compétence à la Région en 2017 et la constatation des dernières dépenses liées en 2018.

Ainsi, en 2019, ce poste de dépenses concernant exclusivement le transport des élèves en situation de handicap, s'établit à 1,8 million d'€ contre 1,7 million d'€ en 2018

II.5. L'ADMINISTRATION GENERALE**9,6 M€**

Les crédits mobilisés pour le fonctionnement lié à l'administration générale, représentent 9,6 millions d'€ contre 9,8 millions d'€ en 2018, en diminution de 2,0 %.

Les principaux postes dans ce secteur sont les suivants :

- Maintenance/Entretien des bâtiments :	1,9 M€
- Frais d'affranchissement/Télécommunications :	1,3 M€
- Energie, fluides :	1,3 M€
- Nettoyage des locaux :	1,0 M€
- Locations immobilières et mobilières :	0,6 M€
- Assurances	0,4 M€

II.6. L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE**6,8 M€**

Les crédits consacrés à l'entretien de la voirie s'établissent à 6,8 millions d'€ après valorisation, comme en 2018, de certains travaux impactant la section de fonctionnement, en section d'investissement.

Les principaux postes sont les suivants :

- Entretien et réparation de la voirie :	3,5 M€
- Fournitures liées à l'entretien de la voirie :	1,9 M€
- Réparations consécutives aux sinistres :	0,4 M€
- Entretien et réparation du matériel roulant :	0,1 M€

II.7. LES RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION**1,1 M€**

Le poste de dépenses consacré en 2019 aux relations publiques et à la communication s'établit à 1,1 million d'€. Les frais d'impression représentent 0,3 million d'€ et les charges relatives aux réceptions et cérémonies organisées par le Département mobilisent 0,4 million d'€

II.8. LES COLLEGES**12,3 M€**

Le poste relatif aux dépenses en matière de collèges s'établit à 12,3 millions d'€. Les principaux postes sont constitués de l'entretien des collèges (0,6 million d'€), du remboursement à la Région au titre des A.T.T.E.E (Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement) (0,5 million d'€) en poste dans les cités mixtes du Département, des bourses départementales (0,3 million d'€), et surtout de la participation du Département au fonctionnement des collèges pour un montant total de 9,4 millions d'€, dont 2,1 millions d'€ au titre du forfait d'externat des collèges privés.

La répartition des dotations de fonctionnement des collèges se présente comme suit :

Collèges publics : 5,7 M€

Collèges privés : 3,7 M€

II.9. LA CULTURE ET LE SPORT	7,2 M€
-------------------------------------	---------------

Les crédits consacrés à ces secteurs d'intervention représentent 7,2 millions d'€
La majeure partie de ces dépenses est constituée de subventions de fonctionnement dont les plus importantes dans le domaine culturel sont les suivantes :

O.R.A.P.	637 K€
Festival d'Avignon	627 K€
Arts Vivants en Vaucluse *	498 K€
S.P.L. Chorégies d'Orange	300 K€
Opéra-Théâtre d'Avignon	220 K€
La Garance scène nationale Cavaillon	200 K€

* prise en compte de l'internalisation des activités et du personnel de l'association au 1^{er} septembre 2019

Les subventions aux associations dans le domaine sportif, représentent 1,3 million d'€

II.10. LES INTERVENTIONS LIEES A L'AGRICULTURE AU DEVELOPPEMENT ET AU TOURISME	4,2 M€
---	---------------

Les dernières dépenses dans le domaine économique (compétence du ressort de la Région, après prise en compte des dispositions de la Loi NOTRe) ont été réalisées en 2018. En conséquence, le montant des dépenses consacrées à ces secteurs d'intervention se contracte de 9,5 % à 4,2 millions d'€ dont 4,0 millions d'€ consacrés aux subventions de fonctionnement, et est principalement composé des postes suivants :

- Vaucluse Provence Attractivité :	2 706 K€
- Chambre d'Agriculture :	302 K€
- Chambre des métiers et de l'Artisanat	116 K€

II.11. RAPPEL ET REPARTITION DU MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	18,5 M€
--	----------------

Les crédits dédiés aux subventions de fonctionnement, tous secteurs confondus, s'élèvent à 18,5 millions d'€ en 2019 contre 19,2 millions d'€ en 2018. Cette légère baisse s'explique par la réduction de la subvention attribuée à l'association « Arts vivants en Vaucluse » eu égard à l'internalisation de ses activités et de son personnel au 1^{er} septembre 2019.

Leur répartition par domaines d'intervention se présente comme suit :

- Culture	26 %
- Tourisme et Développement	17 %
- Action sociale et prévention médico-sociale	16 %
- Insertion	12 %
- Agriculture, aménagement et environnement	8 %
- Sport	7 %
- Subvention globale FSE	6 %
- Autres	5 %
- Jeunesse, actions socio-éducatives, loisirs	3 %

II.12. LES FONDS DE PEREQUATION DES DROITS DE MUTATION (FPDMTO), FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES DEPARTEMENTS (FSD) ET FONDS DE SOUTIEN INTERDEPARTEMENTAL (FSID)

L'article 261 de la Loi de finances pour 2019 a prévu la mise en place, aux fins de renforcer la péréquation horizontale et la solidarité entre les départements, d'un nouveau mécanisme aboutissant à la création d'un nouveau fonds toujours alimenté par prélèvement sur les ressources issues des DMTO perçues l'année N-1. En 2019, le prélèvement au bénéfice de ce fonds dénommé Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) est venu s'ajouter au Fonds de Péréquation des DMTO (FPDMTO) issu de la Loi de finances pour 2011 et au Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) issu de la Loi de finances pour 2014.

Les contributions à ces trois fonds pour 2019, représentent 14,5 millions d'€ contre 11,4 millions d'€ en 2018.

Comme lors des exercices antérieurs, le Département est simultanément bénéficiaire et contributeur au fonds de péréquation des DMTO et au FSD. Par contre, il est uniquement contributeur au nouveau fonds FSID en 2019.

Le solde négatif pour le Département continue de dégrader le reste à charge relatif aux A.I.S., comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En M€	2018			2019		
	Contribution	Attribution	Solde	Contribution	Attribution	Solde
FPDMTO	8,3	5,5	- 2,8	6,4	6,0	- 0,4
FSD	4,0	1,0	- 3,0	6,0	1,3	- 4,7
FSID	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	- 2,1
Cumul 3 fonds	12,3	6,5	- 5,8	14,5	7,3	- 7,2

II.13. LES DEPENSES DE PERSONNEL

125,4 M€

L'exercice 2019 supporte des dépenses supplémentaires liées notamment aux mesures contraintes relatives au dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R.) en année pleine, parmi lesquelles le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs, et à la rémunération, depuis le 1^{er} septembre 2019, de 17 agents suite à l'internalisation du personnel des associations « Arts Vivants en Vaucluse (A.V.V.) » et du « Centre Laïque d'Accueil et d'Education Populaire (C.L.A.E.P.) de Rasteau.

Les dépenses de personnel enregistrent pourtant une légère baisse de 0,1 % pour s'établir à 125,4 millions d'€ Ainsi, la maîtrise de ce poste, fruit notamment d'une allocation toujours plus rationnelle des ressources, permet non seulement d'absorber l'impact des nouvelles charges mais aussi du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T).

III/ L'EPARGNE DE GESTION	90,0 M€
----------------------------------	----------------

Malgré un niveau toujours croissant de charges incompressibles liées plus particulièrement aux allocations individuelles de solidarité et sans omettre la perte cumulée de 73,0 M€ de DGF entre 2014 et 2017, le Département confirme la poursuite de ses efforts de gestion entrepris bien avant la signature du contrat financier conclu avec l'Etat.

Outre le fait d'échapper à une pénalisation par une réfaction sur la DGF en cas de non-respect des dispositions dudit contrat, nous obtenons, en 2019, une épargne de gestion s'établissant à 90,0 millions d'€ contre 82,6 millions d'€ en 2018.

IV/ LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	29,2 M€
---	----------------

Hors remboursement sur crédits revolving, opérations afférentes aux tirages sur lignes de trésorerie (2,0 millions d'€) et mise en réserve budgétaire au titre d'un emprunt obligataire (1,0 million d'€), l'annuité représente 26,2 millions d'€ Elle se décompose en amortissement du capital pour 22,6 millions d'€ et en charge d'intérêts pour 3,6 millions d'€

L'ensemble des mouvements relatifs aux crédits revolving et à l'emprunt obligataire s'élèvent donc à 3,0 millions d'€

V/ LES AUTRES NIVEAUX D'EPARGNE
--

V.1/ L'EPARGNE BRUTE	86,4 M€
-----------------------------	----------------

L'épargne brute, correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion), déduction faite des charges d'intérêts de la dette, s'élève à 86,4 millions d'€ (78,5 millions d'€ en 2018). Ce ratio pivot permet de calculer par ailleurs la capacité de désendettement abordée plus avant.

V.2/ L'EPARGNE NETTE	60,8 M€
-----------------------------	----------------

L'épargne nette, tenant compte du montant de l'annuité de la dette, s'établit à 60,8 millions d'€ (contre 55,2 millions d'€ en 2018) et permet, par conséquent, d'autofinancer plus de 55 % du volume remarquable de dépenses d'équipement en 2019.

VI/ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	109,2 M€
--------------------------------------	-----------------

Le niveau de réalisation des dépenses d'équipement enregistré, cette année, une hausse conséquente de 27,0 % pour s'établir à 109,2 millions d'€

Ces équipements sont déclinés par politiques publiques comme suit :

<u>Politiques Publiques</u>	<u>Montant en K€</u>
Routes	46 229
Aménagement et Développement du Territoire	30 862
Patrimoine Bâti dont :	18 226
• <i>Bâtiments COLLEGES</i>	8 157
• <i>Bâtiments SOCIAUX</i>	1 290
• <i>Bâtiments ADMINISTRATIFS</i>	563
• <i>Bâtiments ROUTES</i>	1 532
• <i>Bâtiments CULTURELS</i>	6 577
• <i>Bâtiments SPORTIFS</i>	36
• <i>Bâtiments PROTECTION CIVILE</i>	72
Fonction Informatique et Systèmes d'Informations	3 895
Agriculture et Environnement	3 416
Protection Civile	2 359
Collèges Equipement	1 451
Habitat	978
Fonction Logistique	776
Culture et Patrimoine	348
Transports mobilité durable	318
Fonction Financière	296
Sports et Education Populaire	79

<u>VI.1. LES EQUIPEMENTS DIRECTS</u>	70,2 M€
---	----------------

Les crédits mobilisés pour les équipements directs (acquisitions et travaux en maîtrise d'ouvrage départementale) s'établissent à 70,2 millions d'€ en 2019, soit + 10,4% par rapport à l'exercice 2018.

- Les dépenses de voirie départementale (hors subventions versées) : 45,2 M€

Les principaux postes relatifs à la voirie (équipements directs et indirects) sont les suivants :

<u>Equipements directs :</u>	45,2 M€
Déviations agglomérations et liaisons routières	22,3 M€
<i>Dont : - RD 942 –Monteux raccordement déviation ouest</i>	<i>4,2 M€</i>
<i>- RD 942 – Liaison Le Pontet - Carpentras</i>	<i>1,8 M€</i>
<i>- RD 235– Carpentras section RD 942 giratoire Kennedy</i>	<i>4,7 M€</i>

Grosses réparations ponctuelles sur la voirie départementale	11,0 M€
Renforcement Routes (chaussées, murs et petits ouvrages d'art)	5,3 M€
Véloroute	2,3 M€
CPER 2015-2020 – compte de tiers RN7 Orange	0,2 M€
Autres	4,1 M€
<u>Equipements indirects (subventions versées) :</u>	1,6 M€
CPER 2015-2020 – LEO 2 ^{ème} tranche	1,1 M€
Déclassement voirie	0,5 M€
<u>Total du poste voirie</u>	46,8 M€

- Les collèges et cités mixtes 9,6 M€

L'ensemble des opérations relatives à la construction et à la réhabilitation des collèges et cités mixtes mobilise 8,1 millions d'€

Les opérations sont les suivantes :

Collège Vallis Aeria - Réhabilitation	1,3 M€
Réparations Collèges	2,8 M€
Cités mixtes	3,1 M€
Collège Jean Giono à Orange – Réhabilitation	0,4 M€
Collège Pays des Sorgues – Restructuration 2 ^{ème} tranche	0,5 M€

En outre, les dépenses consacrées à l'équipement des collèges représentent 1,5 million d'€

- Les bâtiments culturels 6,6 M€

La réalisation la plus notable sur ce poste concerne le début de la construction du nouveau Pôle de recherche et de conservation du patrimoine de Vaucluse nécessitant, en 2019, 6,1 millions d'€ dont 4,3 millions d'€ au titre des acquisitions foncières.

- Les équipements médico-sociaux 1,3 M€

1,1 million d'€ a été mobilisé pour les réparations dans les bâtiments sociaux et autres Espaces Départementaux de Solidarités (EDeS) et 0,2 million pour la construction d'EDeS notamment à Apt.

<u>VI.2. LES EQUIPEMENTS INDIRECTS</u>	38,9 M€
---	----------------

Le poste relatif aux équipements indirects s'établit en hausse de 73,7 % (38,9 millions d'€ contre 22,4 millions d'€ en 2018). La politique d'aménagement et de développement du territoire mobilise à elle seule 31,0 millions d'€ grâce plus particulièrement aux 2 plans liés à la construction et au déploiement du réseau Très Haut Débit (19,2 millions d'€) et aux différents dispositifs de contractualisation relatifs à la réalisation d'opérations conduites par les

collectivités territoriales et autres EPCI. Les subventions d'équipement versées à ce titre s'élèvent à 7,9 millions d'€

Enfin, le Département contribue en 2019, à hauteur de 2,1 millions d'€ dans le cadre de son soutien financier aux investissements stratégiques du SDIS.

VII/ LES RECETTES D'EQUIPEMENT	36,1 M€
---------------------------------------	----------------

Les recettes d'équipement atteignent en 2019, 36,1 M€ contre 26,7 M€ en 2018, en hausse de 35,2 % du fait essentiellement des montants plus importants des subventions spécifiques (18,6 millions d'€ contre 9,7 millions d'€ en 2018) et plus particulièrement celles reçues au titre du réseau Très Haut Débit (12,8 millions d'€).

Elles sont composées essentiellement du F.C.T.V.A., de dotations de l'Etat, de participations, de subventions et de remboursement d'avances.

Les principaux postes de recettes d'équipement sont les suivants :

FCTVA	9,9 M€
Subventions et participations spécifiques dont :	18,6 M€
- Réseau Très Haut Débit (1 ^{er} et 2 ^{ème} plan)	12,8 M€
- RD 942 Montoux	0,9 M€
- Véloroutes	0,6 M€
- RD 973 liaison La Bastidonne	0,3 M€
- RN 7 Orange – CPER compte de tiers	0,6 M€
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (D.D.E.C)	2,7 M€
Dotation Globale d'Equipement (2 ^{ème} part)	0,6 M€
Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (D.S.I.D.)	0,3 M€
Cession d'immobilisations (transfert de la section de fonctionnement)	2,6 M€
Autres immobilisations financières	0,9 M€
Produit amendes radars automatiques	0,4 M€
Remboursements d'avances	0,1 M€

VIII/ LE PRODUIT DES EMPRUNTS	10,0 M€
--------------------------------------	----------------

Nonobstant l'évolution importante des dépenses d'équipement, un recours à l'emprunt à hauteur de 10,0 millions d'€ à l'instar de l'exercice précédent, a été suffisant au regard de l'augmentation des recettes définitives d'investissement et de l'épargne nette.

L'encours de dette du Département au 31 décembre 2019, diminue de 14,6 millions d'€ pour s'établir à 183,2 millions d'€ représentant un encours de 316 €/habitant contre 455 €/habitant correspondant à la moyenne nationale des départements de même strate au 31 décembre 2018 (source : DGFIP). Compte tenu du niveau de l'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette), la capacité de désendettement du Département se maintient à un niveau très satisfaisant pour s'établir à 2,1 ans contre 2,5 ans en 2018. (Moyenne nationale 2018 pour l'ensemble des départements : 4,1 années – Source : DGFIP).

IX/ RESULTAT - RESULTAT CUMULE

Le résultat au titre de l'exercice 2019 se traduit par un déficit de 2,3 millions d'€ Le résultat cumulé au 31 décembre 2019 avant reprise des restes à réaliser s'établit pour sa part à + 49,0 M€

Le résultat cumulé après reprise des restes à réaliser s'élève à 30,9 M€

X/ LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses se présente, considérant ses deux activités d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire, comme suit :

	2018	2019
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Recettes	1 671 832,35 €	1 666 817,06 €
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	796 083,96 €	992 118,22€
Dépenses	<u>1 820 537,09 €</u>	<u>1 645 807,86 €</u>
Résultat exercice	-148 704,74 €	21 009,20 €
<i>Résultat reporté exercice antérieur</i>	<u>-168 226,44 €</u>	<u>-316 931,18 €</u>
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (1)	-316 931,18	-295 921,98
<u>Section d'Investissement</u>		
Recettes	241 846,89 €	39 507,60 €
Dépenses	<u>93 142,15 €</u>	<u>60 516,80 €</u>
Solde d'exécution exercice	148 704,74 €	<u>-21 009,20 €</u>
<i>Solde reporté de l'exercice antérieur</i>	<u>168 226,44 €</u>	<u>316 931,18 €</u>
Solde cumulé à la clôture de l'exercice (2)	316 931,18 €	295 921,98 €
DEFICIT/EXCEDENT (1) – (2)	0,00 €	0,00 €

Le Budget Annexe du Laboratoire Départemental présente, à la clôture de l'exercice 2019, un niveau de déficit, avant la prise en compte de la subvention de maintien du service public provenant du Budget Principal, supérieur à 2018 (992 K€ contre 796 K€ en 2018). La subvention de maintien du service public augmente, par conséquent, de 24,6 % compte tenu d'une diminution des recettes d'activité de 4,1 % (657 K€ contre 685 K€ en 2018) mais surtout de l'absence de produits de cession. Pour mémoire, en 2018, des cessions de matériel ont été réalisés à hauteur de 112 K€, suite à la cessation des activités dans le secteur de l'hydrologie

▲ ▲ ▲ ▲ ▲